

Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 26 Juin 2025

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Jean-Michel CROGUENNEC, Sonia HALLIER, Anne Thérèse LE GOFF, David THEPAUT, Gwénaëlle QUILLEVERE, excusés

Présentation du projet agrivoltaïque

La société TSE a présenté le projet agrivoltaïque qui devrait être installé entre Kergolvez et le bois de Maner Al Land. La mise en service ne se fera qu'en avril 2028 si le projet est autorisé.

Taxe d'aménagement

Lors de la séance du 25 novembre 2021, le conseil municipal avait décidé de ne pas instituer de taxe d'aménagement. A l'unanimité, le conseil municipal réitère sa décision de ne pas instituer la taxe d'aménagement.

Entretien des espaces verts : contrat avec l'entreprise SEVEL

Pour l'entretien de l'ensemble des espaces verts sur la commune, le conseil municipal (15 pour, 4 contre) décide de confier cette mission à l'entreprise SEVEL à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une période d'un an. Pour la fin d'année 2025, l'entreprise SEVEL interviendra et réalisera certaines prestations à la demande.

Jeux extérieurs

Le conseil municipal a décidé d'installer un jeu extérieur pour les enfants de 2 à 6 ans à l'arrière de la mairie sur l'espace intergénérationnel dans le rond actuellement vacant et retient la proposition de l'entreprise Synchronicity pour un montant de 12405.00 € HT (17 pour, 2 abstentions).

Ancienne école et Presbytère Diagnostic amiante et plomb

Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) décide de réaliser un diagnostic pour repérage amiante et plomb et prélèvement d'échantillons à l'ancienne école et au presbytère (5085.00 € TTC par bâtiment).

Participation Ecoles publiques de Landivisiau

La commune de Guiclan a l'obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Landivisiau pour les enfants en classes spécialisées et les enfants ayant déménagé mais poursuivant leur scolarité jusqu'à la fin du cycle (maternelle ou primaire).

A l'unanimité, le conseil municipal versera à la ville de Landivisiau la somme de 2208.05 €.